

.....
DEPARTEMENT DE MAYOTTE
.....

.....
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU
GRAND NORD DE MAYOTTE
.....

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 16 JUILLET 021**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEIZE JUILLET, A QUAINZE HEURE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE S'EST REUNI EN SON SIEGE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR SAINDOU ASSANI BAMCOLO, LE PRESIDENT.

Les membres présents en séance :

BAMCOLO Assani Saïndou, DAOUDOU Soumaila, ABDALLAH Hachimya, HASSANI Chayibati, EL-ANZIZE Mariatti Binti, BOINAIDI Manrouf, YSSOUF BACAR Yassir, ALI M'BAE Chakila, DIMASSI Antufa, MOUANDHU Oussen MOUHAMED Chafika, HOUSSENI Saïndou, NABOUHANE Mourtadhoi, HAMISSE Sélémani, CHAMSSIDINE Soyif, FAHARDINE Ahamada, MROUDJAE Bacari, MADI Charafoudine, DJANFAR Hidaïa, AHAMADA Ben Chadhouli, SAIDINA Anrifia. (21)

Le ou les membres ayant donné procuration

SOUFFOU Raïanty a donné procuration à ABDALLAH Hachimya
HAMIDOUNI Singua a donné procuration à AHAMADA Ben Chadhouli.
BEN SAID Laïthidine a donné procuration à DIMASSI Antufa. (3)

Le ou les membres absent(s) :

AHAMED Ben Abdillahi, HANAFFI Marib, ABDALLAH Tayza, SAID ISSOUF Idrissa, SAID SOUF Charifa, MADI Ali, MOUCHITALI Saloua, AHAMADI Said, NIDHOIRE Yasmine, BOURANI Faysoili, HOUMADI Bahati, ISSA Echati, CHAHARANI Baharousoifa, MOCOLO Youssouf, ALI Zoulaïha, DAROUECHI Ahmed (16)

Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saïndou BAMCOLO, le Président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Chafika MOUHAMED.

Le président de la séance a dénombré 21 conseillers présents à l'ouverture de la séance. Les conditions de quorum sont remplies. Le conseil peut valablement délibérer.

| N° Délibération | Objet | VOTES | | |
|--------------------|--|---|----|-----------|
| | | Votant : | | |
| N°26 | Préscription du Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) | Pour : 24 Contre : 00 Abstention : 00 | 24 | Unanimité |

| | | | |
|-------------|---|---|-----------|
| N°27 | Modalités de collaboration avec les communes du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi | Envoyé en préfecture le 09/11/2021 Reçu en préfecture le 09/11/2021 Affiché le : 00 ID : 976-200060465-20211025-SEANC_16_JUL_21-DE | |
| N°28 | Engagement démarche Contrat de Relance et de Transition Energétique | Votant : 24 Pour : 24 Contre : 00 Abstention : 00 | Unanimité |
| N°29 | Signature de la convention d'initialisation Petite Ville de Demain | Votant : 24 Pour : 24 Contre : 00 Abstention : 00 | Unanimité |
| N°30 | Prise en charge du Billet d'avion d'un agent | Votant : 24 Pour : 24 Contre : 00 Abstention : 00 | Unanimité |

A partir du point N°7 (Autorisation de déplacement à la Réunion du Président, des Vice-présidents et des agents de la CAGNM) de l'ordre du jour, un élu (Monsieur Soiyf CHAMSSIDINE) a quitté la salle de délibération.

Ceci impacte les conditions de quorum imposées par l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

En effet le conseil communautaire ne peut valablement délibérer puisque le quorum n'est plus atteint.

Ainsi les points suivant de l'ordre du jour ne peuvent être soumis au vote des membres présents :

- N°7 : Autorisation de déplacement à la Réunion du Président, des Vice-présidents et des agents de la CAGNM
- N°8 : Pré-contractualisation AFD
- N°9 : Accord formations PEC CNFPT
- N°10 : Création de poste chargé de mission Activités Plein Nature + Pré-convention FEDER pour la prise en charge des indemnités
- N°11 : Création de poste chargé de mission transition écologique et économique circulaire + Pré-contrat ADEME prise en charge salaire, dépenses équipements et dépenses formations
- N°12 : Demande de subvention pour la « Transformation numérique de l'Etat et des territoires »

Le président lève donc la séance est à 17h30.

Compte rendu validé à l'unanimité des membres présents du conseil communautaire du 25 octobre 2021.

Le président,

